

Délibération 2024-07-CA

Séance du 14 mars 2024

Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration

Fixation des planchers de nombre de promotions d'enseignants-chercheurs au sein de l'UPHF et de l'INSA pour l'année 2024

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière dans la salle des Conseils dans le bâtiment Maison des services à l'Étudiant sur le site du Mont Houy le 14 mars 2024 sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim Artiba, Président ;

Le quorum étant atteint,

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu le décret n° 2019-942 du 9 septembre 2019 portant création de l'Université Polytechnique Hauts-de-France et de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France et approbation des statuts de l'établissement expérimental ;

Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées Hauts-de-France votés par le Conseil d'Administration le 14 novembre 2019 ;

Vu l'avis du comité social d'administration ;

En application de l'article 43 des statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France et de l'article 50 des statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées Hauts-de-France, les planchers de nombre de promotions des enseignants-chercheurs, **pour l'année 2024 sont fixés à zéro.**

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix le plancher des promotions.**

Pour :21 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0

Valenciennes, le 15 mars 2024

Abdelhakim Artiba
Président

